

S.E. Madame Najat Al-Hajjaji
Présidente de la 59^{ème} session Commission des droits de l'homme
Palais des Nations
1211 Genève 10

Genève, le 21 mars 2003

Concerne : demande de débat spécial sur l'Irak dans le cadre de la 59^{ème} session de la Commission des droits de l'homme

Partant des principes et but contenus dans la Charte des Nations Unies, notamment le paragraphe 4 de l'article 2, ainsi que dans les dispositions des deux Pactes et des Conventions relatives aux Droits de l'homme et Droit international humanitaire, les ONG soussignées :

1. Expriment leur profonde indignation face au déclenchement de l'agression militaire, sous prétexte d'une guerre préventive, par la coalition dirigée sous l'égide des Etats-Unis d'Amérique contre le peuple irakien qui, de fait et de droit, constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationale ;
2. Expriment leur profonde préoccupation par cette agression qui vise la destruction massive du peuple irakien, déjà victime de douze ans de sanctions économiques inhumaines comme un défi majeur au droit inaliénable et universel inhérent à tous les peuples à la libre détermination, la souveraineté, l'intégrité territoriale et attentatoire aux droits de l'homme, pourtant reconnus par la communauté internationale comme des principes fondamentaux et permanents de droit international (art. 1, 2, 4, 6, 33 de la Charte) ;
3. Déplorent le crime de guerre que la coalition dirigée par les Etats-Unis commettent dans le seul souci de sauvegarder leurs intérêts hégémoniques contre un pays souverain et membre des Nations Unies, au mépris du droit international en vigueur .

En conséquence, nous, les ONG soussignées, vous prions instamment d'organiser en urgence un débat spécial sur la situation en Irak dans le cadre de la 59^{ème} session de la Commission des droits de l'homme, en vertu de la procédure prévue par le Règlement intérieur des Commission techniques du Conseil économique et social.

En vous remerciant de toute démarche que vous entreprendrez dans ce sens, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.

Au nom des ONG signataires :

Elias Khouri
Union des juristes arabes
Case postale 242
1224 Chêne-Bougeries
078/6298494

Lazaro Pary
Indian Movement « Tupaj Amaru »
Chemin Dr. Adolphe-Pasteur 6
1209 Genève
Tél : 022/7347612

Liste des ONG signataires

Agence des cités pour la coopération Nord-Sud
Arab Organization for Human Rights
Association internationale des juristes démocrates
Bahrain Human Rights Society
Bureau international de la paix
Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)
Centro de Estudios Europeos (CEE)
CIRAC
Conseil mondial de paix
Federation Democratica Internacional de Mujeres
Federacion de Mujeres Cubanas
Fédération syndicale mondiale (FSM)
Fédération internationale des mouvements ruraux (FIMARC)
Fédération Latino-américaine des associations des familles de détenus et de disparus (FEDEFAM)
Fédération des femmes irakiennes
Fondation Equatorienne de Relations Internationales et Stratégiques (FERIS)
General Arab Women Federation
Mouvement indien « Tupaj Amaru »
International Educational Development
International Organization for the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (EAFORD)
International Young Catholic Students
Liberty
Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (LIDLIP)
Mouvement mondial des mères
Organisation de la société civile africaine (OSCA)
PEN International
Union des juristes arabes.

World Federation of Democratic Youth
Women's International Democratic Federation
